



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, le 23 novembre 2022

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 23 novembre 2022, à 20 heures, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de Mme Lina Labbé, préfète, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean Lapointe, Yves Coulombe et Jean Côté.

M. Sylvain Bergeron est absent et n'est pas remplacé.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à la séance.

Mme Lina Labbé, préfète, souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum, déclare la séance ouverte à 20 heures et procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de Mme la préfète
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 9 novembre 2022
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 9 novembre 2022
5. Détermination du pourcentage d'augmentation pour la hausse des salaires des employés et des élus
6. Adoption des priorités annuelles du Fonds Région et Ruralité (FRR) 2023-2024
7. Adoption du budget 2023 de la MRC de L'Île-d'Orléans
8. Certificat de conformité – Règlement 503-2022- Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans
9. Comité d'experts en développement économique – Nomination d'un représentant de la Chambre de commerce
10. Transport collectif et adapté – Titre métropolitain – Nomination des signataires
11. Correspondance
12. Varia
13. Période de questions
14. Levée de la réunion

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2022-11-146

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 9 novembre 2022

Résolution 2022-11-147

Sur proposition de M. Jean Côté, **appuyé** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 9 novembre 2022.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 9 novembre 2022

Il n'y a pas de suivi au procès-verbal de la séance tenue le 9 novembre 2022.

5• Détermination du pourcentage d'augmentation pour la hausse des salaires des employés et des élus

Résolution 2022-11-148

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** que l'augmentation totale pour la hausse des salaires des employés et des élus n'excède pas 4%, échelon salarial compris.

6• Adoption des priorités annuelles du Fonds Région et Ruralité (FRR) 2023-2024

La préfète mentionne que les Priorités annuelles du Fonds Région et Ruralité (FRR) 2023-2024 ont été discutées lors de la rencontre de travail sur le budget le 9 novembre dernier.

Résolution 2022-11-149

Sur proposition de M. Yves Coulombe, **appuyé** par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les priorités annuelles du Fonds Région et Ruralité (FRR) 2023-2024, tel que déposées.

7• Adoption du budget 2023 de la MRC de L'Île-d'Orléans

Le Conseil de la MRC s'est rencontré les 2 et 9 novembre 2022 afin de travailler sur le budget.

Résolution 2022-11-150

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le budget 2023 pour la MRC de L'Île-d'Orléans tel que présenté.

REVENUS POUR L'ANNEE 2023

Quote-part - Fonctionnement	999 605 \$
Quote-part – PGMR	734 984
Fonds Régions et Ruralité (FRR)	600 334
Fonds Région Capitale-Nationale (FRCN)-IO	281 792
Partage des ressources naturelles	60 000
MEI développement économique	68 640
SIQ (loyer poste police)	84 517
Redevances Gestion matières résiduelles GMR	261 827
Intérêts et droits publicité – vente pour taxes	5 000
Appropriation du surplus non affecté et PGMR	206 024
Évaluation municipale – Revenus municipalités	274 100
Formation pompiers – Revenus municipalités	30 000
Journal Autour de l'Île – Revenus municipalités	52 816
MCCQ – Programme d'aide à la restauration	332 203
MCCQ et intervenants culturels – Entente développement culturel	27 000
TQ – Transport adapté	120 000
Subventions Société Habitation Québec –	



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Programme d'adaptation de domicile (PAD)	25 000
Subvention Centre local d'emploi (STA)	5 538
Adhésion membres touristiques et Fonds promo	22 400
Vente – Publicités touristiques	100 000
Québec région gourmande	62 500
Petits Ambassadeurs	10 460
MCCQ – Remboursement prêts	90 175
Société protectrice animaux (SPA)	11 579
Fonds Covid	5 000
Grand total - Revenus	4 471 494 \$

DEPENSES POUR L'ANNEE 2023

Salaires	960 407 \$
Cotisations de l'employeur	190 164
Frais déplacements employés	8 776
Téléphone et accueil touristique	6 124
Internet et accueil touristique	4 680
Frais comptables (vérification)	32 482
Frais légaux	12 650
Rémunération des Maires et préfet	57 000
Cotisations de l'employeur et CARRA – Élus	10 504
Déplacements des Maires	3 120
Formation, congrès Élus	12 000
Formation, colloques urbanisme	7 280
Activités culturelles	4 718
Loyers	37 357
Ménage bureaux	4 000
Assurances	9 973
Quote-part Fédération Québécoise Municipalités	11 476
Cotisation Ass. Dir. Municipaux	2 646
Électricité - Accueil touristique	4 287
Entretien du terrain – Accueil touristique	5 951
Entretien, alarme, taxes mun., divers	5 305
Déneigement – Accueil touristique	4 404
Fonds promotion touristique Île d'Orléans	3 500
Guide touristique – Conception et impression	33 148
Publicités touristiques	51 500
Adhésions conjointes OTQ et AHRQ	16 396
Entente développement culturel	68 000
Programme d'aide restauration	525 000
MEI – Développement économique	68 640
Ententes sectorielles régionales	43 518
Assistance technique (administration)	4 618
Assistance technique (urbanisme)	9 266
Fournitures bureau et frais de poste	9 350
Équipement bureau	17 500
Photocopieurs (locations)	7 406
Fonds contingence	7 000
Frais bancaires et Visa (tourisme)	3 241
Enlèvement & transport des ordures	320 613
Contrat d'enfouissement	307 800
Collecte sélective et monstres	172 436
Collecte des résidus alimentaires	73 000
Gestion des écocentres	60 000
Centre de tri	42 940
Allocation couches réutilisables	1 600
PGMR – Chargé de projet	29 846
PGMR – Formation & déplacements	800
PGMR – Fournitures, téléphone, poste	500



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

PGMR – Comptabilité pour Recyc-Québec	1 300
PGMR – Calendrier, pub, etc.	42 000
Évaluation municipale	274 100
Site Web Altus	11 822
Formation pompiers	30 000
Journal Autour de l'Île	52 816
TQ – Transport adapté	120 000
SHQ (PAD)	25 000
Soutien au développement rural	37 000
Projets – Economie sociale	20 000
Soutien aux municipalités locales FDT	25 607
MCCQ – Remboursement prêts	90 175
SPA	11 579
FRCN	281 792
Québec région gourmande	62 500
Petits Ambassadeurs	10 460
Sous total	4 369 073 \$

Sécurité publique (police & incendie)

Ass. Incendie & responsabilité	7 598
Enlèvement neige	6 443
Entretien, plomberie, électricité	2 670
Entretien réparation – bâtiment	11 000
Contrat alarme incendie	1 785
Entretien ménager	15 896
Produits entr. eau, etc.	909
Entretien terrain, fleurs etc.	4 385
Électricité	15 697
Taxes municipales	3 933

Protection incendie

Coordonnateur (contrat) et sécurité civile	21 394
Réseau communication Côte-de-Beaupré – ÎO	5 166
Sécurité civile – comité d'urgence	5 545
Sous total	102 421 \$
Total dépenses budgétées	4 471 494 \$

8• Certificat de conformité – Règlement 503-2022 - Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

Résolution 2022-11-151

Considérant que la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans a adopté le règlement 503-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 479-2021 afin de modifier les dispositions relatives aux bâtiments temporaires, aux limites de la zone M-101, à l'ajout de l'usage CB1 à la zone M-101, le retrait de l'usage CMD-1 aux zones A-121, A-123 et R-120 ainsi que l'ajout de nouvelles dispositions concernant le camping communautaire ;

Considérant que le 9 novembre 2022, la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans a déposé à la MRC de L'Île-d'Orléans le règlement 503-2022 ;

Considérant que la MRC de l'Île-d'Orléans doit analyser la conformité du règlement avec le schéma d'aménagement en vigueur ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant qu'aucun élément nettement incompatible ou contradictoire ou qui risquerait de compromettre la mise en œuvre des objectifs poursuivis par le Schéma d'aménagement révisé 2001 n'a été recensé au règlement 503-2022 ;

En conséquence, **sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement révisé 2001 du règlement 503-2022 de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.

9• Comité d'experts en développement économique – Nomination d'un représentant de la Chambre de commerce

Résolution 2022-11-152

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau représentant pour le secteur des affaires au sein du Comité d'experts en développement économique de la MRC ;

Considérant la recommandation de la candidature de M. Jérôme Lajeunesse, propriétaire de la Boulangerie Blouin et de Buffets maison, par la Chambre de commerce de l'Île d'Orléans ;

En conséquence, sur proposition de M. Yves Coulombe, **appuyée** par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** de nommer M. Jérôme Lajeunesse à titre de représentant du secteur des Affaires au sein du Comité d'experts en développement économique de la MRC.

10• Transport collectif et adapté – Titre métropolitain – Nomination des signataires

Résolution 2022-11-153

Attendu que le titre de transport en commun métropolitain est une compensation tarifaire qui permet aux usagers devant utiliser au moins deux réseaux de transport de bénéficier d'une réduction par rapport à l'achat de plusieurs laissez-passer mensuels locaux ;

Attendu qu'il existe, depuis 2003, des ententes visant à régir la mise en place d'une compensation tarifaire sous forme notamment d'un titre de transport en commun métropolitain inter réseaux, entre le Réseau de transport de la Capitale (RTC), la Société de transport de Lévis (STLévis), la Société des traversiers du Québec (STQ) et la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), auxquelles se sont jointes ultérieurement les MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans ;

Attendu que l'ensemble des partenaires souhaitent procéder au renouvellement du titre de transport métropolitain pour une période allant jusqu'à 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 ;

Attendu que l'ensemble des partenaires souhaitent s'associer à nouveau pour maintenir une compensation tarifaire pour les usagers de laissez-passer mensuels empruntant au moins deux réseaux de transport en commun, conditionnellement au



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

versement du financement prévu au Programme d'aide au développement du transport collectif du gouvernement du Québec 2022-2025 (le Programme) ou à tout autre programme similaire ou analogue en vigueur prévoyant une contribution équivalente ;

En conséquence, **sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** de signer l'Entente sur le titre de transport en commun métropolitain pour l'année 2023 et de nommer Mmes Lina Labbé, préfète, et Chantale Cormier, directrice générale, pour signer ladite Entente, conditionnellement à ce que :

- L'ensemble des partenaires s'engagent à s'associer en vue du renouvellement, pour une durée de 12 mois (1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023), du titre de transport en commun métropolitain ;
- L'ensemble des partenaires acceptent de poursuivre leurs engagements relatifs à une compensation tarifaire sous forme d'un titre de transport en commun métropolitain, pour une durée de 12 mois (1^{er} janvier au 31 décembre 2023), conditionnellement au financement prévu au Programme ou à tout autre programme similaire ou analogue prévoyant une contribution au moins équivalente du gouvernement.

11• Correspondance

Il n'y a pas de correspondance.

12• Varia

Aucun sujet n'est discuté.

13• Période de questions

Aucune question n'est posée.

14• Levée de la réunion

Résolution 2022-11-154

Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 20h09.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 7 décembre 2022 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

Chantale Cormier
Directrice générale-Greffière-trésorière

Lina Labbé
Préfète